



# EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2024** 

**OBJET: FINANCES** 

1) Budget primitif 2024

A/ Budget principal - Programme d'emprunt 2024



ETAT DE PRESENCE POINT 1	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	36
Absents représentés	7
Absents excusés	5
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **ETAT DE PRESENCE POINT 1**

### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO, M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA, Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR, Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD, M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD, Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN, M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

#### ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal, M. SEBKHI, Conseiller municipal, Mme DIARRA, Conseillère municipale, M. BAMBA, Conseiller municipal, M. DANSOKO, Conseiller municipal.

### ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **FINANCES**

1) Budget primitif 2024 A/ Budget principal - Programme d'emprunt 2024

# LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1, L.2312-2, L.2336-3, L.2224-5 et suivants,

vu l'instruction M57 sur la comptabilité des collectivités locales,

vu sa délibération du 9 juillet 2020 adoptant les modalités de vote du budget notamment le principe du vote du budget par nature,

vu sa délibération du 8 février 2024 prenant acte du débat relatif aux orientations budgétaires 2024,

vu l'inventaire des besoins locaux, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2024 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions

- **ARTICLE 1** : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal, ciannexé.
- **ARTICLE 2**: PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2024 du budget principal.
- **ARTICLE 3**: AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 20 147 618 € destiné à financer le programme d'équipement 2024 retenu par le Conseil municipal.

**ARTICLE 4** : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 12/04/2024